



Communiqué de presse

## **Une étude le montre : la violence physique et psychologique envers les enfants fait partie du quotidien**

**Berne, le 27 octobre – Un enfant sur vingt est puni à la maison de manière régulière par des châtiements corporels. Un enfant sur quatre subit couramment de la violence psychologique. La campagne de sensibilisation de Protection de l'enfance Suisse a été accueillie positivement par les parents. Le postulat Bulliard pour une éducation sans violence sera traité par le Conseil national.**

Depuis 2017, la campagne de prévention « Des idées fortes – il y a toujours une alternative à la violence » est accompagnée scientifiquement par l'université de Fribourg. L'étude portant sur le comportement punitif des parents en Suisse a été réalisée pour la troisième fois en 2019. Les résultats de l'échantillon actuel indiquent dans les deux domaines – violence physique et violence psychologique – un léger recul par rapport au sondage de 2017.

### **Les parents continuent de punir leurs enfants de manière régulière**

L'étude actuelle a été réalisée en 2019 par l'université de Fribourg, à la demande de Protection de l'enfance Suisse. Il apparaît que les enfants les plus jeunes continuent d'être touchés plus souvent que les plus âgés par les châtiements corporels : 4,4 pour cent des parents indiquaient avoir recours régulièrement à la violence physique (en 2017, la proportion atteignait 5,79 pour cent). Malgré les valeurs globalement plus faibles, il ressort que pour un sous-groupe de parents relativement stable, la violence physique fait partie de l'éducation. 23,2 pour cent des parents indiquent avoir régulièrement envers leurs enfants un comportement qui présente des éléments de violence psychologique (en 2017, la proportion atteignait 25,15 pour cent). Dans les deux domaines – c'est-à-dire sur le plan de la violence physique et de la violence psychologique – on observe un léger recul mais en même temps une grande stabilité.

### **Le défi est plus que jamais d'actualité à cause de la menace représentée par la pandémie**

Les résultats de l'étude portant sur le comportement punitif des parents montrent que la violence dans l'éducation est utilisée dans toutes les circonstances de la vie. Il existe toutefois des facteurs de risque qui peuvent avoir des effets négatifs sur les enfants : quand la stabilité financière ou émotionnelle des parents se trouve dans une situation critique par exemple. « Ces facteurs de risque sont accrus dans le contexte de la pandémie. Les incertitudes sur le plan sanitaire et économique accroissent la pression qui pèse sur les parents et, de ce fait, le danger d'avoir recours à la violence », souligne Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse. C'est pourquoi l'entourage doit être vigilant, demander de l'aide ou en proposer.

### **La campagne de prévention fait la différence**

L'enquête montre que la campagne a interpellé de nombreux parents. Ils ont remis en cause leurs pratiques éducatives et ont essayé de les modifier. De nombreux parents privilégient l'aide de type privé (soutien par des amis, des connaissances) en matière d'éducation et à propos du thème « éduquer sans violence ». Les parents qui s'expriment sur la violence sont par la suite plus ouverts à l'égard d'un soutien apporté par des tiers.



**Kinderschutz** Schweiz  
**Protection de l'enfance** Suisse  
**Protezione dell'infanzia** Svizzera

### **L'éducation sans violence au Parlement**

« Le recours régulier à la violence physique et psychologique dans l'éducation cause beaucoup de souffrance et laisse des marques profondes dans la santé et le comportement des enfants concernés », souligne Yvonne Feri, présidente du conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse. « C'est pourquoi nous nous mobilisons pour que tous les enfants puissent grandir à l'abri de la violence et pour que la politique introduise l'éducation sans violence comme norme. » Lors de la Session spéciale du 29 et 30 octobre, le postulat Bulliard « Protection des enfants contre la violence dans l'éducation » sera débattu au Conseil national. Par ce postulat, la Conseillère nationale PDC Christine Bulliard-Marbach demande au Conseil fédéral d'examiner comment la protection des enfants contre la violence dans l'éducation peut être inscrite dans le Code civil.

### **Indications à l'attention des rédactions**

L'étude portant sur le comportement punitif des parents en Suisse ainsi que des photos et du matériel vidéo en rapport avec la campagne de sensibilisation « Des idées fortes – il y a toujours une alternative à la violence » sont disponibles ici : <https://www.kinderschutz.ch/fr/media-ideesfortes-communiquee-de-presse.html>.

Des spécialistes de ces questions sont à votre disposition pour des interviews :

Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse

Yvonne Feri, présidente du conseil de fondation de Protection de l'enfance Suisse et Conseillère nationale

Prof. Dominik Schöbi, directeur de l'Institut de recherche dans le domaine de la famille à l'université de Fribourg

### **Contact**

Kinderschutz Schweiz  
Protection de l'enfance Suisse  
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, responsable de la communication, Protection de l'enfance Suisse  
+41 76 392 13 27, [tamara.parham@kinderschutz.ch](mailto:tamara.parham@kinderschutz.ch)

[www.protectionenfance.ch](http://www.protectionenfance.ch)  
[www.facebook.com/protectionenfancesuisse](https://www.facebook.com/protectionenfancesuisse)  
[www.twitter.com/kinderschutz\\_ch](https://www.twitter.com/kinderschutz_ch)  
[www.instagram.com/protectionenfancesuisse](https://www.instagram.com/protectionenfancesuisse)

### **Protection de l'enfance Suisse**

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation.

Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse.

Pour assurer le financement de son travail, la fondation pratique une collecte de fonds ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.